CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM792 **Valable du 04/12/2025 au 03/12/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/12/1998
Forme juridique : SCOP

Capital : 64 251

Dénomination sociale : ALPES ZINGUERIE

223 ROUTE DE LA CROIX BLANCHE
74330 SILLINGY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 1998B00625

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 421 015 181 00025
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 26 50-001

Assurance Responsabilité travaux :
SMA SA F18309R1258001/00296211/0

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMA SA F18309R125800/002 84169/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 04 50 22 02 99 **Fax :**
Portable : 06 75 60 91 07
Responsabilité légale : PAUVERT GREGORY GÉRANT ASSOCIÉ

Responsable Technique : DUNAND FREDERIC

Site internet : http://www.alpes-zinguerie.com
E-mail : contact@alpes-zinguerie.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	25	EFF3	6 611 000	CA7
Dans l'activité	4	EFF1	85 296	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 25/11/2024	04/12/2025	03/12/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 10/12/2025

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025